



ARTICLE 1. Organisation

Le **50^{ème} CIRCUIT DES ARDENNES** est organisé par le Comité Cycliste du Circuit des Ardennes, 10 Parvis de la gare – Bâtiment 1, 08000 Charleville-Mézières, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme. Il se déroule du **9 au 13 Avril 2025** sur 5 étapes.

ARTICLE 2. Participation

Suivant l'article 2.1.005 UCI, le **50^{ème} CIRCUIT DES ARDENNES** est ouvert aux "**Hommes-Elite Pro**" et "**Elite**" avec participation par équipe. Les équipes suivantes sont autorisées à participer :

- UCI Pro Team françaises
- UCI Pro Team étrangères (maximum de 2 équipes)
- Equipes continentales UCI
- Equipes professionnelles cyclo-cross UCI
- Equipes Nationales et Régionales
- Clubs de division nationale 1 et 2

Le nombre de coureurs par équipe est limité à **6**. Une équipe ne pourra pas prendre le départ avec moins de 4 coureurs.

Le nombre d'équipes est fixé à 26.

Chaque équipe conviée à participer au Circuit des Ardennes doit confirmer sa présence en adressant à l'organisateur un **bulletin d'engagement officiel**.

Au plus tard 72 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes doivent confirmer par écrit à l'organisateur les noms des titulaires et des 3 remplaçants. Seuls les coureurs annoncés dans cette confirmation pourront prendre le départ.

ARTICLE 3. Classement UCI

ART. 2.10.031 UCI : L'épreuve appartient au calendrier "**UCI EUROPE -TOUR**" DE CLASSE **M.E. 2.2**. Elle attribue des points UCI aux classements "**Mondial**". Les points sont attribués pour le classement individuel selon le barème :

- par étape et demi-étape, du 1^{er} au 3^{ème} : **7, 3 et 1 pts**
- au leader à l'issue de chaque étape : **1 pt**
- au classement général final du 1^{er} au 10^{ème} : **40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3 et 3 pts**

ARTICLE 4. Permanence

La permanence d'accueil se déroulera le **Mardi 8 Avril 2025 de 14h30 à 16h45**, à la Salle des Fêtes de Nouvion-sur-Meuse, située Rue Paul Langevin 08160 **NOUVION-SUR-MEUSE**. L'installation des radios, la confirmation des partants, le retrait des dossards et transpondeurs par les responsables d'équipes licenciés se feront de **14h30 à 16h45** (15mn avant la réunion des directeurs sportifs). La **réunion des directeurs sportifs**, organisée suivant l'article 1.2.087 UCI, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à **17h00**, sur le même lieu.

ARTICLE 5. Communication en course

Les informations courses sont émises sur la fréquence "Radio-Tour" de **157.4875 Mhz**.

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance (oreillettes) avec les coureurs est interdite (**art. 2.2.024 UCI**).

ARTICLE 6. Assistance Technique Neutre

L'assistance technique neutre est assurée par deux voitures et une moto.

ARTICLE 7. Incidents dans les derniers km

Suivant l'article 2.6.027 : En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident. Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureurs en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute. Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée en sommet. Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante.

ARTICLE 8. Délais d'élimination

Les délais d'élimination sont de **12 %** pour chacune des 5 étapes en lignes. Conformément à l'article 2.6.032 UCI, toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires, après consultation de la direction de l'organisation.

En cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur. Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des commissaires, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

ARTICLE 9. Classements généraux

9.1 Classement Général au temps

Le *classement général individuel au temps* est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes et des **bonifications**. En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places retenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue lors de la dernière étape disputée. Le leader porte le maillot de leader du classement général individuel au temps du 50^{ème} Circuit des Ardennes.



9.2 Classement des Grimpeurs

Un *classement des grimpeurs* est disputé sur l'ensemble des **29 côtes** retenues pour ce classement, dont **5 GPM Bonus** (voir article 12). Il est attribué, les points suivants dans chacune des catégories :

- 1^{ère} catégorie : 8, 5, 3, 2 pts,
- 2^{ème} catégorie : 5, 3, 2 pts,
- 3^{ème} catégorie : 3, 2, 1 pts,
- 4^{ème} catégorie : 2, 1 pts.

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement des Grimpeurs.

Conformément à l'article 2.6.017 UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel des Grimpeurs, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 1^{ère} cat.,
2. Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 2^{ème} cat.,
3. Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 3^{ème} cat.,
4. Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 4^{ème} cat.,
5. Classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement porte le maillot de meilleur grimpeur du 50^{ème} Circuit des Ardennes.

9.3 Classement par Points

Un *classement par points* est établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des cinq étapes ainsi qu'à **5 Sprints Bonus** disputés lors des différentes étapes.

A l'arrivée de chacune des cinq étapes, sont attribués aux douze premiers coureurs classés :

25 - 21 - 18 - 15 - 13 - 11 - 9 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 pts





A chacun des **5 Sprints Bonus** comptant pour le classement par points, sont attribués aux 3 premiers classés :

7 – 5 – 3 pts

Conformément à l'article **2.6.017 UCI**, en cas d'ex æquo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires de Sprints Bonus
3. Classement général individuel au temps

Le leader de ce classement porte le maillot de leader du classement par points du 50^{ème} Circuit des Ardennes.

9.4 Classement par Equipes

Conformément à l'article **2.6.016 UCI**, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe au classement de l'étape.



En cas d'égalité, les équipes sont départagées en additionnant les places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape..

Le classement général par équipes s'établit en additionnant les trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans chaque classement par équipes du jour
2. Nombre de deuxièmes places dans chaque classement par équipes du jour, etc....

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

9.5 Classement du Meilleur Jeune

Le classement du Meilleur Jeune est réservé aux coureurs nés depuis le **1er janvier 2005**. Le classement du **Meilleur Jeune** est établi à chaque étape en fonction de la position du 1^{er} coureur de moins de 21 ans au classement général individuel au temps.



Le leader de ce classement porte le maillot du Meilleur Jeune du 50^{ème} Circuit des Ardennes.

9.6 Classement du 1^{er} Français

Le classement du 1^{er} Français est établi à chaque étape en fonction de la position du 1^{er} coureur français, quelle que soit son équipe, au classement général individuel au temps.



Le leader de ce classement porte le maillot du 1^{er} Français du 50^{ème} Circuit des Ardennes.



9.7 Classement de la Combativité

Le maillot de la combativité est décerné lors des quatre premières étapes au coureur le plus combatif de l'étape du jour, suite au vote d'un jury et à l'addition des voix attribuées par celui-ci.

A l'issue de la 5^{ème} et dernière étape, le maillot de lauréat du classement de la combativité est remis au super-combatif du 50^{ème} Circuit des Ardennes.



Ce classement s'effectue par l'addition des voix récoltées lors des quatre premières étapes, auxquelles s'ajoutent les voix attribuées lors de la 5^{ème} étape et celles attribuées au titre de super-combatif de l'épreuve. Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement général de la Combativité porte le maillot de la Combativité du 50^{ème} Circuit des Ardennes.

ARTICLE 10. Porteur des maillots

Pour chacun des classements ci-avant, le leader portera le maillot du Sponsor.

Leur ordre est le suivant : *Temps, Points, Grimpeurs, Jeunes, 1^{er} Français, Combativité*.

Un même coureur ne peut cumuler plusieurs maillots. Dans ce cas, l'attribution se fait au 2^{ème}, puis au 3^{ème}, la dotation correspondante restant octroyée au leader.

ARTICLE 11. Bonifications

Il est prévu des bonifications en temps, reportées uniquement au classement général individuel :

- A l'arrivée de chacune des 5 étapes : 10, 6 et 4 secondes aux trois premiers coureurs classés

- A chacun des cinq **Sprints Bonus** et des cinq **GPM Bonus** : 3, 2 et 1 secondes aux trois premiers.

ARTICLE 12. Sprints Bonus – GPM Bonus

Cinq **Sprints Bonus** seront disputés au cours des cinq étapes de l'épreuve. Ceux-ci compteront pour le Classement par Points et pour le Classement Général Individuel par le biais des **bonifications** attribuées aux trois premiers coureurs (voir article 11).

1 ^{ère} Etape	Km 49.7 : Novion/Meuse / 2^e passage ligne arrivée Km 105.4 : Novion/Meuse / 4^e passage ligne arrivée
2 ^e Etape	Km 54.6 : Neufelize / Rue Frédéric Pâté (D925) Km 109.8 : Novion-Porcien / Route de Sery (D3)
3 ^e Etape	Km 102.8 : Tourteron / Rue des Pommes (D30)

Cinq **GPM Bonus** seront disputés au cours des cinq étapes de l'épreuve. Ceux-ci compteront pour le Classement des Grimpeurs et pour le Classement Général Individuel par le biais des **bonifications** attribuées aux trois premiers coureurs (voir article 11).

3 ^e Etape	Km 155.1 : GPM St-Marceau / 2^e passage ligne arrivée
4 ^e Etape	Km 136.6 : GPM Col du Liry Km 155.2 : GPM Côte de la Rubrique
5 ^e Etape	Km 104.1 : GPM Col du Mont Malgré-Tout Km 126.3 : GPM Côte de La Roche aux 7 villages

ARTICLE 13. Liste des Primes & Prix spéciaux

Le 50^{ème} Circuit des Ardennes est doté des prix officiels et de primes spéciales dont les montants sont définis par ailleurs.

★ Le **Trophée du meilleur coureur Régional** est attribué lors de chacune des cinq étapes. Ce trophée est attribué lors des quatre premières étapes au coureur régional le mieux classé lors de l'étape du jour (coureur licencié dans un club de la région Grand Est). A l'issue de la 5^{ème} étape, le trophée du meilleur coureur régional est attribué au coureur régional le mieux classé au classement général individuel aux temps.



★ Le **Maillot Hyundai Inster Challenge** du Circuit est attribué lors de chacune des 5 étapes. A l'issue de chaque étape, le lauréat du jour du sprint **Hyundai Inster Challenge** reçoit le maillot correspondant. Le coureur récompensé ne porte pas ce maillot en course.

1 ^{ère} Etape	Km 77.5 : Novion/Meuse / 3^e passage ligne arrivée
2 ^e Etape	Km 130.8 : Rethel / 1^{er} passage ligne arrivée
3 ^e Etape	Km 21.2 : Bouvellemont / 1^{er} passage halte VIP
4 ^e Etape	Km 32.3 : Saint-Laurent / halte VIP
5 ^e Etape	Km 53.3 : Haybes / GPM Côte de Robinson



- ★ Le **Dossard Vert** sera remis à l'issue de chacune des cinq étapes lors de la cérémonie protocolaire, au coureur ayant réalisé un geste écologique significatif.

Son attribution est définie dans l'Annexe au règlement.



ARTICLE 14 – Contrôle anti-dopage

Les règlements antidopage de l'UCI et de l'AFLD s'appliquent intégralement à la présente épreuve. Le camping-car de contrôle est installé sur le site d'arrivée, proche du podium.

ARTICLE 15 – Présentation des Equipes

Présentation journalière des Equipes. Art. 2.3.009 UCI

La présentation journalière des équipes a lieu avant le départ de chaque étape à l'occasion de la signature, selon un ordre de passage toutes les 3 minutes, établi par le collège des Commissaires.

ARTICLE 16. Cérémonie Protocolaire

A l'arrivée de chaque étape, doivent se présenter au protocole, le premier de l'étape, le leader du classement général et des classements annexes, les lauréats journaliers du Trophée du 1^{er} Régional, du Maillot Hyundai Sprint Challenge et du Dossard Vert.

Exceptionnellement, l'équipe leader du classement général par Equipes se présentera au protocole au départ de l'étape suivante, lors de la signature.

A la cérémonie finale de remise des prix, les lauréats de chaque classement individuel et par équipes, les trois premiers du classement général individuel au temps doivent être présents.

ARTICLE 17. Pénalités

Le barème de pénalités applicable est celui de la réglementation U.C.I.

ARTICLE 18. Transpondeurs

Leur remise a lieu lors de la permanence d'accueil (art. 4). A ce moment, la licence de chaque coureur est déposée et sera rendue lors du retour du matériel, à la fin de l'épreuve.

Tout appareil qui ne sera pas rendu en bon état sera facturé 50 € par le prestataire S.T.S. 82370 CAMPSAS.

ARTICLE 19. Briefing Sécurité en course

Le **briefing** concernant la **sécurité en course** se tiendra le **mercredi 9 avril 2025 à 10h30 à l'Amphithéâtre Pierre Mendès France**, Promenade de la Corne de Soissons, à Sedan. Le briefing est conduit par le président du collège des commissaires sur la base du matériel de formation établi par l'UCI et adapté par le président du collège des commissaires en fonction de l'épreuve en question.

L'organisateur (représenté par le directeur de l'épreuve et/ou le responsable sécurité de l'épreuve), conjointement avec le président du collège des commissaires, apportera également les éléments techniques pertinents et spécifiques à son épreuve dans le cadre de la circulation des véhicules à l'échelon course.

Dotations Officielles

Classement	Mercr. 9 avril	Jeudi 10 avril	Vendr. 11 avril	Samedi 12 avril	Dim. 13 avril	Classement Général
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5	
	Sedan Nouvion sur-Meuse	Rethel Rethel	Boulzicourt Saint-Marceau	Lac de Bairon Lac des Vieilles-Forges	Chooz Charleville Mézières	
1	1 205	1 205	1 205	1 205	1 205	3 012,5
2	600	600	600	600	600	1 500,0
3	300	300	300	300	300	750,0
4	150	150	150	150	150	375,0
5	120	120	120	120	120	300,0
6	90	90	90	90	90	225,0
7	90	90	90	90	90	225,0
8	60	60	60	60	60	150,0
9	60	60	60	60	60	150,0
10	30	30	30	30	30	75,0
11	30	30	30	30	30	75,0
12	30	30	30	30	30	75,0
13	30	30	30	30	30	75,0
14	30	30	30	30	30	75,0
15	30	30	30	30	30	75,0
16	30	30	30	30	30	75,0
17	30	30	30	30	30	75,0
18	30	30	30	30	30	75,0
19	30	30	30	30	30	75,0
20	30	30	30	30	30	75,0
Totaux	3005	3005	3005	3005	3005	7 512,5

Classement Mondial UCI

Classement	Points attribués à chaque étape	Leader Classt Général à chaque étape	Classement Général final
1	7	1	40
2	3		30
3	1		25
4			20
5			15
6			10
7			5
8			3
9			3
10			3